



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Voitures-radars

Question écrite n° 39879

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'inquiétude provoquée chez les citoyens par les voitures-radars conduites par des chauffeurs de sociétés privées. En 2013, les voitures-radars étaient uniquement conduites par les forces de l'ordre. Depuis 2018, l'ouverture au « privé » s'est fait jour. Les voitures « à la disposition des opérateurs privés de conduite externalisée » circulent déjà dans quatre régions : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire. Une nouvelle extension de l'externalisation de la conduite des voitures-radars est en cours dans quatre nouvelles régions : Grand-Est, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Nouvelle-Aquitaine, avec des contrôles opérationnels dans le courant du second semestre 2021. Le parc total devrait atteindre 450 véhicules à la fin de l'année 2021 dont 223 à conduite externalisée, avec des véhicules qui passent du public au privé, et d'autres, environ 65, qui seront acquis d'ici là. La sécurité routière doit bien évidemment rester une priorité. Mais il s'avère que ce système est une source de stress pour les automobilistes, qui surveillent l'éventualité de ces radars, ce qui peut aller à l'encontre de cette sécurité. De même, alors que l'on veut tous tendre à préserver la planète, il est curieux de faire rouler des véhicules pendant des heures en n'ayant pour seul but que la verbalisation. Il vient donc lui demander si le Gouvernement envisage la possibilité de rendre visibles ces voitures-radars pour les usagers de la route afin de réduire la défiance des citoyens envers ce système de voitures-radars, qui est perçu comme une manière de combler les pertes des recettes.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39879

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5143

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)